

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Conseiller Roger Martel, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 juin 2012 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Nomination d'un Président de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2012
- 4.0 Comptes à payer et comptes payés
- 5.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs au directeur général
- 6.0 Explications données par le président de la séance sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 7.0 Administration
  - 7.1 Adoption – Règlement numéro SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme dans la Ville d'Estérel
  - 7.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Renouvellement de conduites
  - 7.3 Nomination d'un maire suppléant
  - 7.4 Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II – Décompte progressif numéro 1
- 8.0 Urbanisme
  - 8.1 P.I.I.A. – Lots B-575-1-2 et B-593, 25, chemin Fridolin-Simard – Agrandissement – Garage attaché
  - 8.2 P.I.I.A – Lot B-743, 5, avenue des Engoulevents – Agrandissement – Galerie fermée
- 9.0 Correspondance

- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Autres sujets
- 12.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2012-06-063**      1.0      **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que le Maire doit présider les séances du Conseil et qu'en cas d'absence de ce dernier et du Maire suppléant, le Conseil doit choisir un de ses membres pour présider la séance tel que stipulé à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, est absent et que la Mairesse suppléante, Madame Joëlle Berdugo Adler est également absente;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Roger Martel à titre de Président de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

**2012-06-064**      2.0      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2012-06-065**      3.0      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2012**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mai 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-06-066

4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 15 juin 2012 au montant de 171 113.16 \$ dont :

- 74 786.07 \$ sont des comptes à payer;
- 96 327.09 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

5.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **ADMINISTRATION**

2012-06-067

7.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 02-2012 SUR LES SYSTÈMES**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il est en outre nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 mai 2012;

**CONSIDÉRANT** que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement numéro SQ 02-2012 a été mentionné à haute voix;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le règlement numéro SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme dans la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2012-06-068

7.2 **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – RENOUELEMENT DE CONDUITES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Renouvellement de conduites;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM – Renouvellement de conduites;

**AUTORISE** le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville d'Estérel et à signer toute entente devant être conclue avec le Ministère relativement à la demande d'aide financière;

**S'ENGAGE** à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité

2012-06-069

7.3 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de la Mairesse suppléante, Madame Joëlle Berdugo Adler, prend fin le 30 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de Maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2012-06-070

7.4 **RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL, PHASE II – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Dessau Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II »;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II » au montant de 101 637.09 \$.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **URBANISME**

2012-06-071

8.1 **P.I.I.A. – LOTS B-575-1-2 ET B-593, 25, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – AGRANDISSEMENT – GARAGE ATTACHÉ**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 mai 2012 à 11 h 00;

**CONSIDÉRANT** que le requérant désire ajouter un garage attaché à son bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro CCU12-0506 afin de suggérer l'acceptation de la demande en y ajoutant les conditions suivantes :

- le mur de soutènement dont fait mention le propriétaire dans sa description des travaux, ainsi que les pilasses de roches, devront faire l'objet d'une autre demande de permis et ne sont pas autorisés par la présente;
- la couleur blanche de la porte de garage n'est pas acceptée, le Comité suggère que cette dernière s'agence à la couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal, soit par le remplacement du matériau pour du bois teinté couleur miel ou en gardant le matériau projeté (acier) mais en optant pour une couleur de type bois;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, par le propriétaire, d'une lettre indiquant les raisons pour lesquelles il est en désaccord avec une des conditions fixées par le CCU au sujet de la couleur de la porte de garage;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 15 juin 2012 à 9 h 00;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro CCU12-0603 afin de recommander l'acceptation de la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un garage attaché au 25, chemin Fridolin-Simard, telle que présentée par le requérant initialement, en spécifiant que le mur de soutènement dont fait mention le propriétaire dans sa description des travaux, ainsi que les pilasses de roches, devront faire l'objet d'une autre demande de permis et ne sont pas autorisés par la présente;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration pour la construction d'un garage attaché tel que présenté par le requérant initialement, en spécifiant que le mur de soutènement dont fait mention le propriétaire dans sa description des travaux, ainsi que les pilasses de roches, devront faire l'objet d'une autre demande de permis et ne sont pas autorisés par la présente et en n'y ajoutant aucune autre condition particulière.

Adoptée à l'unanimité

2012-06-072

8.2 **P.I.I.A – LOT B-743, 5, AVENUE DES ENGOULEVENTS – AGRANDISSEMENT – GALERIE FERMÉE**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 15 juin 2012 à 9 h 00;

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour fermer une galerie existante;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande de P.I.I.A. :

- des échantillons, brochures et photographies;
- des documents préparés par Monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre pour la firme Barry, Régimbald Lessard, en date du 12 janvier 2012, illustrant le plan d'implantation de la galerie existante à être fermée, sous la minute L7389, dossier 7233;
- les plans de construction préparés par M-A Lévesque, T.P., en date du 29 mai 2012, illustrant le plan de construction pour la fermeture d'une galerie existante;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement de P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro CCU12-0604 afin de recommander l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, en n'y ajoutant aucune condition particulière;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration pour la construction d'une galerie fermée tel que présenté par le requérant, en n'y ajoutant aucune condition particulière.

Adoptée à l'unanimité

9.0 **CORRESPONDANCE**

10.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

11.0 **AUTRES SUJETS**

2012-06-073 12.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 18 h 46, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Roger Martel  
Président de la séance

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier